COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents et représentés : 8

L'an deux mil vingt-quatre le 23 juillet à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18/07/2024, et sous sa présidence.

<u>Présents</u>: Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Céline TARDY, Florian CHAYS, Raffaele SIBIO, conseillers.

Procuration: Virginie MOURIER à Michel MERMIN.

Absents: Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Cécile DUPARC, Phil FUHRMANN et

Jonathan DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Zéro Artificialisation Nette - Rapport bilan triennal :

M. le Maire explique que la loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050. Pour concrétiser cette ambition, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Dans le cadre de cet objectif, les collectivités dotées d'un document d'urbanisme (tel que prévu par l'article L2231-1 du CGCT) doivent produire un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024. Ce rapport, dit triennal, doit être produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur les territoires.

Par ce bilan triennal, la Commune de Jonzier-Epagny affirme sa volonté de suivre l'évolution de la consommation d'ENAF sur son territoire en vue de moduler le rythme d'artificialisation des sols et en tenant compte des besoins et des enjeux locaux.

En collaboration avec les autres communes membres de l'intercommunalité et les services de la CCG ainsi que le Pôle Métropolitain dans le cadre du futur SCoT métropolitain, ce rapport permettra également de définir une stratégie de territorialisation du ZAN qui sera retranscrite dans les documents de planification et d'urbanisme du territoire.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport bilan triennal du Zéro Artificialisation Nette tel que présenté.

2. <u>Occupation du domaine public - instauration du principe de redevance réglementée pour chantier(s) provisoires(s) :</u>

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108 et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Il propose au Conseil :

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ; - d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond règlementaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

3. Personnel communal - création et suppression de postes:

M. le Maire rappelle qu'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été créé le 26 avril 2016. Il explique que l'agent concerné par ce poste a été inscrit sur la liste d'aptitude, au titre de la promotion interne au grade de rédacteur, relevant de la catégorie B, établie par le Centre de Gestion 74 (CDG 74) le 9/07/2024. L'assemblée, à l'unanimité, décide,

- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) au 1^{er} septembre 2024;
- Création d'un poste de rédacteur à temps non complet (28/35ème) au 1er septembre 2024.

4. Finances - Admissions en non-valeur :

M. le Maire présente à l'assemblée les demandes d'admission en non-valeur du comptable de la Trésorerie d'Annemasse relatives à des créances impayées à savoir :

Lovers:

AUDOIN Angélique : 1.50 €
BELLON Christian : 130 €

DES ROCHES DE CHASSAY : 190 €

• FLOQUET Pascale: 148.21 €

• MARTIN Eric et DIAZ Jocelyne : 37 €

MERMET André: 144,75 €
SAUVAL Julien: 0.96 €

<u>Cantine – garderie :</u>

• ESCOFFIER Sarah : 545 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux créances impayées pour un montant total de 1 095.50 €.

5. Divers:

<u>Urbanisme - Etude des dossiers :</u>

Certificats d'urbanisme d'information :

MARGUET Daniel: Lotissement des Tirées – parcelle B 1212 avis favorable.

Me John ETCHARY: Vente ANDRE Philippe – 113 Impasse du Pelan – parcelle A 924 – avis favorable.

Me Laure BELLERAUD: Vente propriété TIHAY – 18 Route de la Crapière – parcelles B 418,1486, 1659 et 1661 – avis favorable.

Certificats d'urbanisme opérationnels :

BOSSAY Serge: 95 Chemin de Fontanille – parcelles B 597,1409,1411 et 1413 avis favorable.

Me BARTHELET: Propriété CHAIZY - Mont-Sion – parcelle B 1920 – avis favorable.

Déclarations préalables :

HAUGER Frédéric : réalisation d'une clôture et d'un enrochement – 46 Chemin de Fontanille parcelle B 1864 – avis favorable.

GIET Steve : Pose de panneaux photovoltaïques – 89 Chemin du Verger – parcelle A 1042 – avis favorable.

STTRET David : Pose de panneaux photovoltaïques –12 Route du Mont – parcelle A 1016 – avis favorable.

EUDIER Etienne : Construction d'un mur de soutènement – 77 Route du Devin – parcelle B 1895 – avis favorable sous réserve que la hauteur maximale en tout point sera limitée à 1 m. POTEX Etienne et Théo : construction de tunnels maraichers – Mont-Sion – avis favorable.

Permis de construire :

<u>MICHAUD François</u>: Exhaussement d'une partie d'une parcelle pour création d'un parking et d'un garage semi-enterré – 170 Route de la Grotte – parcelle B 1986 et 1988 – demande de pièces complémentaires.

Permis de construire modificatifs :

<u>DELAMARRE Adrien</u>: Modification de la façade (volets roulants) et aménagements extérieurs – 270 Route du Champ à la Moine – parcelles B 1444,1446 et1449 – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

<u>HUMBERT Florian</u>: Modification des ouvertures et de la pente du toit – 241 Route de Vigny B 1320, 1322 et 1323 - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Travaux - Environnement:

<u>Ecole</u>: Le nettoyage des grandes vacances a été effectué et une classe sera repeinte par les employés communaux pour la rentrée.

Sécurisation Vigny: Les travaux de sécurisation sont en cours de finition.

Rond-point : La voirie départementale attend le déshuilage pour faire le marquage.

<u>Antenne – relais sur le Mont :</u> Cette structure a été montée courant juillet mais n'est pas encore raccordée.

Social – Communication :

Jonzier-Info : Il a été distribué courant juillet.

<u>Commémoration</u>: Le 16 août, aura lieu, à Valleiry, la commémoration de la libération des communes du Vuache pour son 80^{ème} anniversaire. Tous les habitants sont invités à participer à cette manifestation.

<u>PROXI</u>: Un candidat serait intéressé par la reprise de l'épicerie, le montage de son dossier est en cours.

<u>Syr'usses</u>: Une expo-photo sera installée à l'extérieur et à l'intérieur des locaux de la mairie à compter du 30 août.

<u>Stationnement</u>: Des véhicules type camping-car et fourgons aménagés stationnent de plus en plus souvent sur le Mont de Vigny. La commune sera vigilante à ce que ces occupations en partie, sur le domaine public, restent limitées et prendra les dispositions nécessaires si besoin.

Prochain conseil municipal: Septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire M. MERMIN Le secrétaire de séance Philippe SAUTIER

Signé